



## REGLEMENT DES ACTIVITES POUR ADULTES

CENTRE NAUTIQUE INTERCOMMUNAL ANDRE CHAZALON

Tel : 04-77-75-82-42 / paysdugier.org /  
piscine.gier@paysdugier.org

### SAISON 2024 / 2025

Le Centre Nautique Intercommunal André Chazalon vous propose différentes activités, chacune encadrée par un Maître-Nageur Sauveteur, breveté d'Etat.

Les cours se déroulent durant l'année scolaire. Ils s'interrompent pendant les jours fériés et les petites vacances.

Une carte d'accès « animation » permet l'accès aux tripodes et doit être présentée lors du paiement de l'activité. Cette carte est nominative et ne peut être utilisée par une tierce personne quel qu'en soit le motif. Le paiement se fait en 3 fois, le jour de l'inscription pour la 1<sup>ère</sup> période ; entre le lundi 25 et le vendredi 29 novembre 2024 pour la 2<sup>ème</sup> période et entre le lundi 17 et le vendredi 21 février 2025 pour la 3<sup>ème</sup> période. En cas de perte, la carte animation sera facturée au tarif en vigueur.

#### ACTIVITE AQUAFITNESS (1 créneau)

L'activité « Aquafitness » est destinée aux personnes sachant nager en grande profondeur, à la recherche d'une activité physique de remise en forme à dominante cardio-training. Chaque séance de 45 minutes se déroule dans le grand bassin. Il est donc nécessaire d'être à l'aise dans l'eau en grande profondeur. Un test est recommandé avant de s'inscrire afin de vérifier votre aptitude physique. Le nombre de place est limité à 24 personnes par cours.

|       |               |
|-------|---------------|
| Jeudi | 12h15 - 13h00 |
|-------|---------------|

#### ACTIVITE AQUAGYM (4 créneaux)

L'activité « Aquagym » se destine à un public à la recherche d'une activité physique modérée et d'entretien. Chaque séance de 45 minutes se déroule dans le petit bassin. Le nombre de place est limité à 20 personnes par cours.

|       |               |          |               |
|-------|---------------|----------|---------------|
| Lundi | 09h45 - 10h30 | Jeudi    | 15h45 - 16h30 |
| Mardi | 12h00 - 12h45 | Vendredi | 11h00 - 11h45 |

#### ACTIVITE LECONS ADULTES (2 créneaux)

L'activité « Leçons Adultes » est destinée aux personnes désirant apprendre ou perfectionner ses techniques de nage. Chaque séance de 45 minutes se déroule dans le grand bassin. Le nombre de place est limité à 11 personnes par cours.

|       |               |            |
|-------|---------------|------------|
| Lundi | 12h00 - 12h45 | Débutant   |
| Mardi | 12h00 - 12h45 | Débrouillé |

## **ACTIVITE PRENATALE (1 créneau)**

L'activité « Natation Prénatale » se destine aux femmes enceintes, recherchant un moment de détente, de bien-être mais aussi de préparation à l'accouchement lors de l'intervention d'une sage-femme. Chaque séance dure 45 minutes et se déroule dans le petit bassin. Le nombre de place est limité à 16 personnes par cours. Sur ce créneau, les participantes bénéficieront d'un bassin chauffé à 32°C.

|       |               |
|-------|---------------|
| Lundi | 15h45 à 16h30 |
|-------|---------------|

## **DEROULEMENT DES ACTIVITES SUR L'ANNEE**

L'accès au moyen de sa carte « animation » dans les vestiaires est autorisé 15 minutes avant le début de l'activité et l'entrée dans l'eau se fera en présence du MNS animateur. A la fin de l'activité, les personnes inscrites en cours sont autorisées à rester dans la zone des bassins.

Au cours de l'année scolaire, des séances pourront être annulées par le Centre Nautique pour raisons exceptionnelles. Celles-ci seront récupérées et organisées en fin de période ou d'année scolaire. Un calendrier, mis à jour en cas de report d'un cours, est à votre disposition dans le hall d'accueil de l'équipement. Ce calendrier fera foi en cas de contestation.

En cas d'absence à 2 séances consécutives non signalées, l'intéressé(e) peut perdre le bénéfice de son inscription au profit d'une personne inscrite sur la liste complémentaire.

Aucun remboursement de séance ne saurait être admis quel que soit le motif. Pour une absence supérieure ou égale à 4 séances consécutives pour raison médicale il est toutefois possible de bénéficier d'entrées publiques gratuites équivalentes en valeur aux séances non effectuées. La demande devra être adressée au Syndicat Intercommunal du Pays du Gier, ZAC de Bourdon, 42400 Saint-Chamond, au plus tard le 31 mai 2025 à l'attention du Président du SIPG et accompagnée d'une photocopie du certificat médical. Passé ce délai, les demandes ne seront plus prises en compte.

En fin de saison, les dossiers d'inscriptions devront être récupérés par les personnes inscrites au plus tard lors de la dernière séance car ceux-ci seront ensuite détruits.

Les attestations pour les comités d'entreprise sont faites à la demande des usagers. Une seule attestation sera faite tenant compte du nombre de périodes effectuées.

L'inscription aux activités vaut pour le participant à l'acceptation sans condition de l'ensemble des clauses du présent règlement.

Le nombre et la répartition des activités adultes sont susceptibles d'être modifiés avant les inscriptions et en cours d'année en fonction du nombre de MNS.

En cas d'absence prolongée d'un MNS, le Centre Nautique se garde le droit d'annuler les activités encadrées par ce MNS et procédera au remboursement des personnes inscrites au prorata des séances non effectuées.

## MODALITES D'INSCRIPTION

Compte tenu de la réorganisation des activités, il n'y aura pas de pré-inscription des personnes déjà inscrites lors de la saison 2023-2024.

Les inscriptions auront lieu aux dates suivantes :

| Dates   | Début des inscriptions | Personnes concernées             |
|---|------------------------|----------------------------------|
| Samedi 7 septembre  | 10h                    | Adultes « communes adhérentes »  |
| A partir du lundi 9 septembre 2024<br>S'il reste des places | 10h                    | Adultes « communes extérieures » |

Les pièces à présenter **pour constituer son dossier d'inscription** sont les suivantes :

- \* une pièce d'identité et un justificatif de domicile de mois de 3 mois pour bénéficier du tarif « communes adhérentes » (quittance de loyer, etc....)
- \* une photo et une attestation de responsabilité civile
- \* un règlement par chèque à l'ordre du Trésor Public
- \* un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'activité choisie en cours de validité
- \* fiche droit à l'image complétée et signée

Un délai est accordé pour fournir le certificat médical et la responsabilité civile (date du 1<sup>er</sup> cours d'activité).

L'inscription est valable 1 année. Celle-ci est limitée à une seule séance hebdomadaire. Les inscriptions par téléphone ou par courrier ne seront pas acceptées. En cas d'impossibilité d'inscription, un seul pouvoir sera délégué à une tierce personne, munie de vos justificatifs.

Le premier règlement doit s'effectuer **UNIQUEMENT par chèque à l'ordre du Trésor Public**. Le paiement de la 1<sup>ère</sup> période est exigible le jour de l'inscription ; celui de la 2<sup>ème</sup> période entre le lundi 25 et le vendredi 29 novembre 2024 et pour la 3<sup>ème</sup> période entre le lundi 17 et le vendredi 21 février 2025 en présentant sa carte « animation ». Faute de paiement des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> période aux dates indiquées, la personne inscrite pourra perdre le bénéfice de son inscription au profit d'une personne inscrite sur la liste complémentaire.

Le paiement de la séance à l'unité n'est autorisé que dans le cas où l'utilisateur commence l'activité en cours de période. Au moment de son inscription, celui-ci devra régler les séances restantes de la période en cours.

## TARIFS

Les tarifs applicables sont ceux en vigueur le jour du paiement de la prestation et sont les suivants :

| <b>Cours collectifs AQUAGYM, AQUAFITNESS, LECONS ADULTES</b> | <b>« communes adhérentes »</b> | <b>« communes extérieures »</b> |
|--|--------------------------------|---------------------------------|
| 10 séances   | 88,80 €                        | 118,40 €                        |
| 1 séance   | 9,80 €                         | 13,00 €                         |

| <b>Cours collectifs NATATION PRENATALE</b> | <b>« communes adhérentes »</b> | <b>« communes extérieures »</b> |
|--|--------------------------------|---------------------------------|
| 5 séances                                  | 44,10 €                        | 58,80 €                         |
| 1 séance                                   | 9,80 €                         | 13,00 €                         |

## CALENDRIER PREVISIONNEL

Les périodes ci-dessous sont données à titre d'information.

Pour rappel, un calendrier, mis à jour en cas de report des cours, est à votre disposition dans le hall d'accueil de l'équipement. C'est ce calendrier qui fera foi en cas de contestation.

### 1<sup>ère</sup> PERIODE de 10 séances

|          |       |       |       |       |       |       |                       |       |       |       |       |       |
|----------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-----------------------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Lundi    | 09/09 | 16/09 | 23/09 | 30/09 | 07/10 | 14/10 | Vacances de Toussaint | 04/11 | Féié  | 18/11 | 25/11 | 02/12 |
| Mardi    | 10/09 | 17/09 | 24/09 | 01/10 | 08/10 | 15/10 |                       | 05/11 | 12/11 | 19/11 | 26/11 |       |
| Jeudi    | 12/09 | 19/09 | 26/09 | 03/10 | 10/10 | 17/10 |                       | 07/11 | 14/11 | 21/11 | 28/11 |       |
| Vendredi | 13/09 | 20/09 | 27/09 | 04/10 | 11/10 | 18/10 |                       | 08/11 | 15/11 | 22/11 | 29/11 |       |

### 2<sup>ème</sup> PERIODE de 10 séances

|          |       |       |       |                  |       |       |       |       |       |       |       |                     |       |
|----------|-------|-------|-------|------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|---------------------|-------|
| Lundi    |       | 09/12 | 16/12 | Vacances de Noël | 06/01 | 13/01 | 20/01 | 27/01 | 03/02 | 10/02 | 17/02 | Vacances de Février | 10/03 |
| Mardi    | 03/12 | 10/12 | 17/12 |                  | 07/01 | 14/01 | 21/01 | 28/01 | 04/02 | 11/02 | 18/02 |                     |       |
| Jeudi    | 05/12 | 12/12 | 19/12 |                  | 09/01 | 16/01 | 23/01 | 30/01 | 06/02 | 13/02 | 20/02 |                     |       |
| Vendredi | 06/12 | 13/12 | 20/12 |                  | 10/01 | 17/01 | 24/01 | 31/01 | 07/02 | 14/02 | 21/02 |                     |       |

### 3<sup>ème</sup> PERIODE de 10 séances

|          |       |       |       |       |       |       |                    |       |       |       |       |       |       |
|----------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|--------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Lundi    |       | 17/03 | 24/03 | 31/03 | 07/04 | 14/04 | Vacances de Pâques | 05/05 | 12/05 | 19/05 | 26/05 | 02/06 |       |
| Mardi    | 11/03 | 18/03 | 25/03 | 01/04 | 08/04 | 15/04 |                    | 06/05 | 13/05 | 20/05 | 27/05 |       |       |
| Jeudi    | 13/03 | 20/03 | 27/03 | 03/04 | 10/04 | 17/04 |                    | Féié  | 15/05 | 22/05 | Féié  | 05/06 | 12/06 |
| Vendredi | 14/03 | 21/03 | 28/03 | 04/04 | 11/04 | 18/04 |                    | 09/05 | 16/05 | 23/05 | Pont  | 06/06 |       |